

**SUJETS PATRONAUX  
SUR CERTAINS ÉLÉMENTS NORMATIFS**

**Par**

**LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**Représenté par :**

**LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR**

**Au :**

**SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET PARAPUBLIQUE DU QUÉBEC INC. (SFPQ)  
Unité de négociation « fonctionnaires »**

**Québec, le 10 décembre 2020**

---

## **ENJEUX PATRONAUX**

### **PRÉAMBULE**

Les orientations ci-après énoncées précisent les enjeux spécifiques à la fonction publique présentés le 24 février 2020. Ces enjeux s'inscrivent en complément aux grands enjeux gouvernementaux présentés le 12 décembre 2019 et à la proposition exploratoire présentée le 7 mai 2020 et, tout autant que ces derniers, sont abordés conscients de la responsabilité qui incombe au Gouvernement en matière de saine gestion des finances publiques.

Ces propositions ne sont pas exhaustives mais elles constituent les principaux enjeux que le Gouvernement souhaite adresser. Des enjeux secondaires seront présentés ultérieurement en fonction de l'évolution des échanges.

---

Pour ce faire, le Gouvernement propose de poursuivre les discussions concernant le renouvellement des clauses normatives des conventions collectives de travail sur la base des enjeux suivants :

- A)** Le maintien d'une prestation de service de qualité aux citoyens
  - B)** La santé des personnes
  - C)** L'harmonisation, la mise à jour des conditions de travail et les allègements administratifs
  - D)** Les relations patronales-syndicales
-

## **A) LE MAINTIEN D'UNE PRESTATION DE SERVICE DE QUALITÉ AUX CITOYENS**

### **Proposition**

La proposition gouvernementale est à l'effet de :

- Mettre en place un comité mixte inter-ronde visant le maintien d'une prestation de service de qualité aux citoyens ayant pour mandat :
  - a. d'identifier les emplois pouvant avoir des problématiques d'attraction-rétention compromettant la prestation de service aux citoyens;
  - b. d'analyser les problématiques en tenant compte de l'évolution du contexte de l'emploi induit par la crise de la COVID-19;
  - c. de convenir de mesures ciblées destinées à régler les problématiques particulières d'attraction, de rétention et de maintien d'expertise répertoriées ou pouvant répondre à des enjeux syndicaux compatibles avec les intérêts patronaux.

Dans le cadre de ses travaux, le comité n'effectuera pas une étude de l'ensemble des classes d'emplois couvertes par l'unité syndicale SFPQ, mais concentrera ses analyses à certaines problématiques ciblées. Pour ce faire, chacune des parties pourra présenter ses problématiques.

## **B) LA SANTÉ DES PERSONNES**

### **Objectifs**

Revoir certaines dispositions du régime d'assurance traitement afin de :

- réduire la durée des invalidités et favoriser la santé, la réintégration et le retour durable au travail;
- clarifier l'application lors de certaines situations ciblées.

Réviser certaines dispositions applicables aux employés invalides ou incapables d'exercer leur emploi en raison d'une lésion professionnelle dans un souci d'une plus grande équité.

Adapter certaines dispositions en harmonisation avec les modifications entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017 au régime d'assurance traitement.

### **Proposition**

Plus particulièrement, la proposition gouvernementale est à l'effet de :

- favoriser l'utilisation temporaire des employés invalides qui présentent une capacité de travail résiduelle;
- clarifier certaines dispositions d'application pour les employés à temps partiel;
- revoir l'application de certains avantages pour les employés invalides;
- réviser certaines modalités lors d'absences visées par la section des accidents du travail et maladies professionnelles ;
- prévoir des modalités de paiement de la réserve de congés de maladie lors de promotion;
- réviser le pourcentage de majoration salariale octroyé aux occasionnels moins d'un an visant à les compenser pour la non-application de certaines dispositions conventionnelles.

## **C) L'HARMONISATION, LA MISE À JOUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES ALLÈGEMENTS ADMINISTRATIFS**

### **Objectifs**

Veiller à faire les adaptations et précisions requises aux dispositions conventionnelles en harmonisation avec l'évolution du cadre légal.

Revoir certaines dispositions dans un souci de saine gestion des fonds publics et d'allègements administratifs.

### **Proposition**

Plus particulièrement la proposition gouvernementale est à l'effet de :

- harmoniser notamment les dispositions afférentes aux congés pour décès et certaines autres dispositions en fonction des modifications apportées à la Loi sur les normes du travail;
- revoir le libellé concernant l'allocation de disponibilité;
- réviser certaines dispositions afférentes à la récupération de sommes versées en trop dans un souci de saine gestion des fonds publics et d'allègements administratifs.

## **D) LES RELATIONS PATRONALES-SYNDICALES**

### **Objectifs**

Apporter les améliorations nécessaires aux procédures de griefs et d'arbitrage aptes à assurer une meilleure prise en charge et plus de rigueur dans le traitement des dossiers par les acteurs concernés;

### **Proposition**

Plus particulièrement, la proposition gouvernementale est à l'effet de :

- poursuivre les échanges quant à la révision du chapitre 3-0.00 de la convention collective portant sur le règlement de griefs;
- reconduire le projet pilote concernant le traitement des griefs de tâches conformes, mais en apportant les modifications favorisant l'amélioration de son efficience.